

**Centre Du Guesclin – Bâtiment A – Rénovation et mise aux normes du bâtiment A du  
Centre du Guesclin – Phase 3**

**CONVENTION DE FINANCEMENT  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS  
ET LA VILLE DE NIORT**

***ENTRE***

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par Monsieur Claude BOISSON, Vice-Président Délégué, dûment habilité par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 juin 2024 ;

***ET***

La Ville de Niort, représentée par son Maire, Monsieur Jérôme BALOGE, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 2024 ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE**

L'enseignement supérieur est une compétence de l'Agglomération du Niortais.

Dans le bâtiment A du Centre Du Guesclin, propriété de la Ville, des travaux de rénovation (phase 3) vont être réalisés et permettre à l'Agglomération d'exercer sa compétence en accueillant temporairement des organismes, basés originellement sur d'autres sites, afin d'accompagner leur montée en puissance.

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des travaux à mettre en œuvre pour l'accueil de l'enseignement supérieur, de manière temporaire, sur le site Du Guesclin et leur prise en charge financière.

**ARTICLE 2 – OBLIGATION DES PARTIES**

Pour cette opération, la Ville de Niort a sollicité une subvention de 75 000 € de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour un coût de travaux de 250 000 € HT. Si ce montant est inférieur, le montant de la subvention sera également abaissé proportionnellement.

La Ville de Niort s'engage à réaliser les travaux en tant que propriétaire du site et gestionnaire du patrimoine sur celui-ci. Elle exécutera les marchés, avancera la totalité du coût du chantier et récupèrera la TVA sur le coût des travaux.

Aussi, à ce titre, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage-t-elle à rembourser à la Ville de Niort, 50 % du reste à charge après subvention :

- le montant estimatif des travaux (*déduit le montant de la subvention DSIL demandé*), estimé à ce jour à 175 000 €, soit une participation de 87 500 €

- la participation pour frais de gestion technique, administratifs et financiers fixée à 5 % du montant des travaux, soit à 12 500 €

- *A noter, l'attribution de la DSIL n'est pas encore connue à ce jour. Si aucun crédit de DSIL n'est attribué à ce projet, le montant estimatif de participation de l'Agglo est estimé à 125 000 € + 12500 €*

### **ARTICLE 3 – CONDUITE DE L'OPERATION**

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort conduiront les réunions et décisions jugées nécessaires pendant la durée du chantier en associant les utilisateurs temporaires du site aménagé.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE REGLEMENT DES SOMMES DUES**

A l'appui des pièces justificatives (PV de réception de chantier, factures acquittées...), un titre de recettes sera émis conformément à l'article 2 de la présente convention.

Le règlement des sommes dues par l'Agglomération sera effectué en une fois, à réception du titre de recettes.

### **ARTICLE 5 – LITIGES**

Tout litige qui apparaîtrait dans l'application de la présente convention fera l'objet d'une recherche de règlement amiable.

En cas d'échec, le Tribunal Administratif sera saisi à la diligence de l'une des parties.

Pour la Communauté d'Agglomération du  
Niortais  
Le Vice-Président Délégué

Pour la Ville de Niort  
L'Adjoint délégué

Claude BOISSON



## VILLE DE NIORT - Bilan financier prévisionnel de l'opération

Opération :

Rénovation et mise aux normes du bâtiment A du Centre du Guesclin  
Phase 3

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	TTC
Electricité et réseau informatique (devis INEO/EQUANS)	80 000,00 €	96 000,00 €
Placoplâtre et faux-plafond (devis Menuiserie Girard)	65 000,00 €	78 000,00 €
Peinture (devis Armonie Déco)	45 000,00 €	54 000,00 €
Sols - Dalles plombantes Circulations intense + revêtement PVC	50 000,00 €	60 000,00 €
Plomberie sanitaires	10 000,00 €	12 000,00 €
		0,00 €
<b>Coût HT</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

Pour le Maire de Niort et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
des Infrastructures et de la Gestion Technique

Erick VEYRIÉ